



RAPPORT D'ACTIVITES DE LA GESTION 2023

SOMMAIRE.....	3
LE MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE REGULATION.....	5
INTRODUCTION.....	7
NOTRE VISION.....	9
I. ACTIVITES DU PLAN STRATEGIQUE 2023-2025.....	11
1.1. ACTIVITÉS DE L'AXE STRATÉGIQUE 1 « IMPULSER LA TRANSFORMATION DIGITALE DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE ».....	13
1.2. ACTIVITÉS DE L'AXE STRATÉGIQUE 2 « RENFORCER ET EXPLOITER LA SYNERGIE ENTRE L'ANRMP, LES CORPS DE CONTRÔLE, LES INSTITUTS SPÉCIALISÉS ET ACTEURS DE SON ÉCOSYSTÈME ».....	13
1.3. ACTIVITÉS DE L'AXE STRATÉGIQUE 3 « RENFORCER LES MISSIONS DE RÉGULATION SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ».....	14
1.4. ACTIVITÉS DE L'AXE STRATÉGIQUE 4 « ASSURER L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE SUR LES ACTIVITÉS MÉTIERS ET SUPPORTS DE L'ANRMP ».....	15
II. ACTIVITES CLES HORS PLAN STRATEGIQUE.....	22
2.1. ACTIVITÉS DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET LITIGES LIÉS À LA COMMANDE PUBLIQUE.....	23
2.2 .ORGANISATION DE LA TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (TAG) DU RÉSEAU AFRICAIN DE LA COMMANDE PUBLIQUE (RACOP).....	26
CONCLUSION ET PERPECTIVES.....	28
ANNEXES.....	29
ANNEXE 1 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE DÉFINITION DES POLITIQUES.....	31
ANNEXE 2 : BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS.....	34
ANNEXE 3 : RECOURS DEVANT LA CELLULE RECOURS ET SANCTION.....	36
ANNEXE 4 : LISTE DES ENTREPRISES SOUS SANCTIONS.....	55
ANNEXE 5 : LISTE DES AUTORITÉS CONTRACTANTES AUDITÉES.....	58
ANNEXE 6 : LISTE DES AUTORITÉS CONTRACTANTES AUDITÉES.....	60

LE MOT DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DE REGULATION

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) investie de la mission de régulation du système des marchés publics, veille au respect des textes de lois et règlements par les acteurs du système des marchés publics. Cette mission s'exécute au moyen : (i) d'actions de prévention passant par l'élaboration des textes et le renforcement de capacité des acteurs, (ii) de règlement des litiges nés des processus de passation des marchés, (iii) de la conduite des audits de la passation, de l'exécution, du règlement et du contrôle des marchés publics.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'ANRMP s'est dotée d'un plan stratégique pour la période 2023-2025 qui vise à impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive. Ce plan est bâti autour de quatre axes stratégiques :

- Impulser la transformation digitale du système de la commande publique (axe 1)
- Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème (axe 2)
- Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé (axe 3)
- Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP (axe 4)

Les résultats enregistrés au titre de l'année 2023 par l'ANRMP sur chaque axe stratégique ci-dessus décliné, ainsi que sur les autres activités hors plan stratégique sont consignés par le présent rapport.

Ainsi, au titre du renforcement de la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème, les activités déjà réalisées peuvent se résumer à travers la mise en place d'un cadre de collaboration entre l'ANRMP et l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP), la signature de convention avec un institut spécialisé en accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics et enfin, les rencontres avec les organisations professionnelles et structures en charge des petites et moyennes entreprises.

S'agissant de l'accent à mettre sur les missions de régulation des contrats de partenariat public-privé (PPP), les activités ont démarré avec plusieurs modules de formation des membres du Conseil de régulation et du personnel de l'ANRMP sur les principes directeurs des PPP, la transposition en législation nationale de la directive de l'UEMOA relative aux PPP.

Quant à la consolidation de l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP, il faut noter qu'au niveau du renforcement des capacités des acteurs du système de la commande publique, ce sont neuf cent trente-huit (938) personnes contre huit cent quatre-vingt-treize (893) en 2022 qui ont bénéficié des sessions de formation sur les thématiques liées à la réglementation des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé, aux règles de déontologie dans les marchés publics, à l'élaboration des offres technique et financière, dont quatre-vingt-quatorze (94)

bénéficiaires du programme d'accréditation professionnelle.

Le cadre opérationnel a été renforcé avec l'élaboration des guides des candidats aux appels d'offres. Sur le volet relatif à la définition des politiques, l'ANRMP a produit la première édition du rapport général sur la commande publique. En outre, le rapport d'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie MAPS II a été validé par les parties prenantes.

Dans le cadre de sa mission de prévention et de veille, l'ANRMP a rendu deux cent trente-deux (232) décisions contre cent quatre-vingt-trois (183) décisions en 2022, pour rétablir les soumissionnaires injustement lésés dans leur droit et sanctionner les acteurs s'étant rendus coupables de violations de la réglementation des marchés publics.

En ce qui concerne les activités de contrôle et de suivi de l'application de la réglementation des marchés publics, un accroissement significatif du nombre de marchés audités a été opéré en 2023 et trois audits de la passation et de l'exécution des marchés publics ont été réalisés. En effet, 2500 marchés composent l'échantillon de l'audit de la gestion 2022, (41% des marchés passés), contre 470 marchés pour la gestion 2021, (7% des marchés passés), soit une augmentation du nombre de marchés à auditer de 34 points. Les audits réalisés sont l'audit de la passation des marchés publics au titre de la gestion 2021, l'audit de la passation des marchés publics de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) au titre de la gestion 2022, l'audit des marchés publics de la Côte d'Ivoire passés dans le cadre de l'appui budgétaire accordé dans le contexte de la COVID-19 par la Banque Africaine de Développement (BAD).

Afin de renforcer les capacités opérationnelles des cabinets d'audit des marchés publics, l'ANRMP a élaboré un guide méthodologique pour la réalisation des audits des marchés publics.

Au niveau de l'axe stratégique se rapportant à l'impulsion de la transformation digitale du système de la commande publique, les activités accusent un retard, cependant des études dans le cadre de l'élaboration des cahiers de charges ont démarré.

Au total, les activités réalisées au cours de l'année 2023 ont contribué à renforcer le cadre de transparence et d'intégrité du système de la commande publique.

L'année 2024 étant une année charnière dans la mise en œuvre de notre plan stratégique ci-dessus indiqué, les nouvelles initiatives envisagées devraient permettre d'atteindre les résultats planifiés et favoriser la réalisation de l'objectif global qui consiste à impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive.

INTRODUCTION

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est créée par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Institution, ordonnance ratifiée par la loi n°2020-484 du 14 août 2020. Conformément aux dispositions de cette Ordonnance, l'ANRMP assure les missions de régulation qui peuvent se résumer sous trois axes :

(i) Missions de prévention à travers les activités :

- de réformes et de définition de stratégies d'amélioration du système de la commande publique ;
- de définition et de mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités des acteurs du système ;

(ii) Missions de veille du respect des textes de lois et règlements durant le processus de passation des marchés au moyen des activités :

- de règlement des différends et litiges nés à l'occasion des procédures de passation et de contrôle de la commande publique ;
- des sanctions ou propositions de sanctions à l'encontre des acteurs privés ou publics reconnus coupables de violation de la réglementation de la commande publique ;
- de conciliations des parties liées par un marché public, le cas échéant, en matière d'exécution et de règlement des commandes publiques ;

(iii) Missions de contrôle et de suivi consistant à :

- réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des commandes publiques ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites ;
- assurer le suivi des décisions prises dans le cadre du règlement des litiges.

Pour la mise en œuvre de ces missions, l'ANRMP s'est dotée d'un plan stratégique pour la période 2023-2025. A travers le plan stratégique 2023-2025, l'ANRMP ambitionne de renforcer l'efficacité et la modernisation du système de la commande publique, moteur d'une économie compétitive et inclusive.

Ainsi, la transformation digitale du système des marchés publics, la recherche de synergies avec les acteurs publics et privés de son écosystème, le renforcement des missions de régulation sur les contrats de partenariats public-privé sont autant de défis que ce plan adressera sur la période 2023-2025, en vue d'impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive.

Le présent rapport d'activités est établi pour faire le point de la mise en œuvre des actions issues du plan stratégique au titre de l'année 2023 et autres actions hors plan stratégique.

Notre Vision

IMPULSER LA CONSTRUCTION D'UN
SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE
MODERNE ET EFFICACE, MOTEUR D'UNE
ÉCONOMIE COMPÉTITIVE ET INCLUSIVE.

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT

800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Riviéra 3

25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci - Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44

Nos chiffres-clés

FORMATION



11.450

**ACTEURS
FORMÉS DONT
938 EN 2023**

DÉCISIONS



1.043

**DÉCISIONS
RENDUES DONT
232 EN 2023**

AUDIT



9.613

**MARCHÉS
AUDITÉS DONT
3.655 EN 2023**

Statistiques au 31 décembre 2023

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT

800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Rivière 3

25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci - Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44

I. ACTIVITES DU PLAN STRATEGIQUE 2023-2025

I. ACTIVITES DU PLAN STRATEGIQUE 2023-2025

1.1. Activités de l'axe stratégique 1 « Impulser la transformation digitale du système de la commande publique »

La digitalisation fait partie des leviers stratégiques importants mis à contribution par l'Etat de Côte d'Ivoire pour asseoir son développement économique. De plus, il existe plusieurs initiatives et réalisations en termes de développement des systèmes d'information au sein de l'administration publique (SIGOBE ; SIGOMAP ; SPACIA ; fournisseur de CELIOPE). Les grands enjeux qui découlent de ces constats sont la nécessité de procéder à une dématérialisation intégrée et progressive des procédures et processus de la commande publique et la nécessité de faire communiquer entre eux les différents applicatifs développés dans le cadre de la gestion des finances publiques. Ainsi l'ANRMP, l'un des acteurs essentiels du système de la commande publique ne saurait se mettre en marge de cette dynamique de transformation structurelle.

Pour ce faire, deux (2) initiatives ont été identifiées pour lesquelles les activités réalisées se présentent comme suit :

- (i) **Concevoir la stratégie digitale de la commande publique** : L'objectif de cette initiative est d'élaborer le schéma directeur de transformation digitale du système de la commande publique. A cet effet, une procédure de sélection d'un cabinet a été engagée.
- (ii) **Dématérialiser les activités de régulation** : Cette action vise la dématérialisation des activités de formation, de gestion des recours et sanctions et d'audit. La mise en œuvre de l'action se fait en deux phases : (i) la rédaction des cahiers de charges fonctionnelles et (ii) le développement des applicatifs informatiques. La phase prévue en 2023 et consistant en la sélection d'un cabinet chargé de rédiger les cahiers de charges fonctionnelles est finalisée.

1.2. Activités de l'axe stratégique 2 « Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème »

L'évolution des dispositifs relatifs à la promotion de la bonne gouvernance et le renforcement des attributions des corps de contrôle de l'Etat de Côte d'Ivoire traduisent la volonté du gouvernement de garantir l'efficacité et la transparence dans la conduite de l'action publique. Ces nouveaux dispositifs offrent des possibilités d'interactions et de partage d'informations qui seront bénéfiques pour le régulateur dans le déploiement de ses missions. En effet, différents corps de contrôle de l'Etat dans le cadre de la mise en œuvre de leurs missions descendent parfois au sein de certaines structures publiques, des questions liées aux procédures de passation et d'exécution des marchés publics. En outre, certains instituts spécialisés du fait des études économiques et statistiques qu'ils réalisent sont à même de produire entre autres des informations économiques et des données probantes en lien avec les marchés publics. L'axe stratégique n°2 s'imbrique donc parfaitement dans la volonté d'avoir une économie résiliente qui s'appuie sur la synergie d'actions de tous les acteurs capables d'apporter un vent de modernité au système de la commande publique. Il se décline en trois (3) initiatives :

- (i) **Créer un cadre d'échanges d'informations avec les corps de contrôle de l'Etat afin de capitaliser mutuellement sur les données disponibles** : Dans le but de réaliser 100% du plan triennal de sensibilisation autour de l'importance des synergies dans l'action publique et d'opérationnaliser un cadre formel d'échange d'informations entre l'ANRMP et les corps de contrôle de l'Etat, un cadre de collaboration a été établi avec deux corps de contrôle à savoir l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP). Ainsi, deux réunions se sont respectivement tenues avec l'IGF et le CEADP le 7 septembre 2023 et le 17 octobre 2023.
- (ii) **Mettre en place un cadre de collaboration entre l'ANRMP et les structures en charge des PME** : Pour améliorer le niveau de compréhension des PME sur le fonctionnement du système de la commande publique, il a été décidé de mettre en œuvre un planning de rencontres avec les acteurs des PME en vue de collecter leurs besoins en matière de renforcement des capacités. Le programme de rencontres mené du 23 au 26 mai 2023 a permis de rencontrer 22 structures, dont 8 faitières, 5 organisations professionnelles, 5 structures chargées des PME et 4 autorités contractantes. A l'issue de ces rencontres, il est ressorti un besoin de formation à l'intention des PME sur le montage des offres et le circuit financier.
- (iii) **Créer un cadre de collaboration entre l'ANRMP, des instituts spécialisés adéquats ainsi que certains acteurs de son écosystème en vue de bénéficier de leur expertise dans la conduite de ses missions** : Relativement à cette initiative, l'ANRMP s'est fixée pour objectif de mettre en place un cadre de collaboration en matière de régulation avec au moins 5 partenaires clés. La première étape étant d'identifier lesdites structures et échanger sur les besoins de l'ANRMP en lien avec leurs missions et compétences. En 2023, il était attendu la signature d'une convention. A cet effet, une convention a été signée avec le cabinet SETYM International pour la mise œuvre du programme d'accréditation des acteurs pour la période 2023-2025.

1.3. Activités de l'axe stratégique 3 « Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé »

Concernant les contrats de Partenariats Public-Privé (PPP), il est observé une prise en charge insuffisante des activités de régulation. Avec la réaffirmation de sa compétence sur les contrats de partenariats public-privé et au regard de la place importante que ce nouvel outil occupe dans la mise en œuvre des stratégies de développement du gouvernement, l'ANRMP se doit de déployer de façon progressive ses activités sur ce périmètre afin de s'assurer de l'application effective des règles de bonne gouvernance et de mettre en place un dispositif de veille des intérêts de l'Etat et des populations dans le processus d'attribution et d'exécution des contrats de Partenariats Public-Privé.

Il s'est agit en termes d'initiatives de :

- (i) **Procéder à la réforme du cadre institutionnel et réglementaire des Partenariats Public-Privé** au regard de la directive n°01/2022/CM/UEMOA portant cadre Juridique et Institutionnel des Partenariats Public-Privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). A cet effet, au titre de l'année 2023, une procédure d'appel d'offres a été lancée pour sélectionner un

cabinet en vue de l'étude diagnostique de l'environnement des PPP pour préparer la transposition de la directive.

- (ii) **Renforcer les capacités du personnel dans le domaine des contrats PPP** : Pour atteindre cet objectif, le plan de renforcement des capacités du personnel de l'ANRMP, contenait un programme de certification des agents en PPP qui a été élaboré et mis en œuvre. Sur 16 personnes prévues, 12 ont été formées et 8 ont été admises, soit un taux de réussite de 67%.
- (iii) **Assurer la sensibilisation des acteurs sur le rôle de régulateur dans les contrats PPP** : Au cours des séminaires de sensibilisation des acteurs des Districts Autonomes du Zanzan (Bondoukou), des Savanes (Korhogo), du Denguélé (Odienné), du Woroba (Bouaké) et de la Vallée du Bandama (Bouaké), organisés du 24 au 28 avril 2023, un module spécifique sur le rôle de l'ANRMP en matière de contrat de PPP a été introduit. Ces sessions ont permis de sensibiliser quatre cent cinquante (450) acteurs dont deux cent trente-trois (233) de l'administration publique, cent soixante-quinze (175) du secteur privé et quarante-deux (42) de la société civile.

1.4. Activités de l'axe stratégique 4 « Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP »

La nouvelle vision de l'ANRMP consiste à renforcer l'efficacité et la modernité du système de la commande publique, moteur d'une économie compétitive et inclusive. Ce pari sur la modernité et l'efficacité nécessite une transformation profonde des pratiques opérationnelles de l'Autorité. En effet, les activités métiers de l'ANRMP évoluent dans un environnement dynamique qui oblige à faire preuve d'adaptation et d'innovation notamment en matière de définition et d'amélioration des politiques. Pour garder la maîtrise technique sur ces métiers, l'Autorité se doit de prendre en main progressivement certaines activités jusqu'ici confiées à des prestataires. Cette nouvelle dynamique touche également le renouvellement des outils opérationnels utilisés dans le cadre d'activités clés telles que l'Audit Indépendant. L'Autorité doit également s'assurer de la robustesse de ces processus internes pour garantir un traitement efficace des recours. Tous ces changements ne peuvent se faire sans un support de qualité qui accompagne les unités organisationnelles métiers. Ainsi, il est nécessaire d'entamer une transformation numérique interne capable de porter les ambitions nouvelles du régulateur. Également, une prise en compte effective des aspirations des ressources humaines s'impose en matière de gestion efficace des profils de carrière.

Pour cet axe, cinq initiatives ont été identifiées : (i) Accroître le volume des activités d'audit de l'ANRMP, (ii) Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques, (iii) Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ANRMP, (iv) Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique et (v) Moderniser les processus supports via la dématérialisation.

- (i) **Accroître le volume des activités d'audit de l'ANRMP** : Cette initiative a pour objectif d'auditer 50% du nombre de marchés passés par an, afin de conférer plus de fiabilité aux résultats d'audit.

L'initiative couvre également le besoin d'internalisation d'une partie des missions d'audit (au moins 1% de l'échantillon des marchés passés au titre de l'année précédente) afin d'accroître le nombre de marchés audités. Par ailleurs, dans le cadre de cette initiative, il est visé un taux de mise en œuvre de 100% des recommandations issues des audits.

Au titre de l'année 2023, les objectifs visés étaient d'auditer 35% des marchés passés et de constituer l'équipe d'auditeurs de l'ANRMP. En termes de réalisation, un échantillon de 2500 marchés, soit 41% des marchés passés, a été constitué pour l'audit de gestion 2022 contre 7% en 2021, soit un accroissement de nombre de marchés audités de 34 points. Une équipe d'auditeurs de l'ANRMP a été constituée. Trois (3) audits de la passation et de l'exécution des marchés publics ont été réalisés, à savoir l'audit de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 2021, l'audit de passation des marchés publics de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/ TIC de Côte d'Ivoire (ARTCI) au titre de la gestion 2022, l'audit des marchés publics de la Côte d'Ivoire passés dans le cadre de l'appui budgétaire accordé dans le contexte de la COVID-19 par la Banque Africaine de Développement (BAD). Le suivi des recommandations des audits a été assuré et un guide méthodologique des audits a été élaboré. Le rapport présente des détails des activités réalisées.

L'audit de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 2021 : Cette mission avait pour objectif principal de passer en revue le processus de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021 au sein des autorités contractantes qui ont l'obligation de passer marché, conformément au Code des marchés publics. Cet audit a concerné trente-six (36) autorités contractantes pour six cents (600) marchés. La phase de réalisation de l'audit a débuté le lundi 09 janvier 2023. Les rapports définitifs de l'audit ont été transmis le jeudi 02 novembre 2023 par les cabinets d'audit à l'ANRMP. Le rapport de synthèse a été ensuite transmis à la Présidence de la République (SGPR) et publié sur le site internet de l'ANRMP le lundi 15 janvier 2023.

L'audit de passation des marchés publics de l'ARTCI au titre de la gestion 2022 : Initiée à la demande du Conseil de Régulation de cette structure, cette mission avait pour objectif principal de passer en revue le processus de passation et d'exécution des marchés conclus par l'ARTCI entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, afin d'analyser le respect des dispositions et procédures édictées par le Code des marchés publics. Il s'est agi principalement d'apprécier l'adéquation entre les procédures de passation des marchés et les modalités de conclusion des contrats et les dispositions du Code des marchés publics. L'audit a débuté le lundi 10 avril 2023 et après la transmission du rapport définitif aux membres du Conseil et à la Direction Générale de l'ARTCI, la restitution des résultats de l'audit aux personnes suscitées a eu lieu le lundi 26 juin 2023 au sein de l'ANRMP. Le rapport définitif de l'audit a ensuite été transmis à la Présidence de la République.

L'audit des marchés publics de la Côte d'Ivoire passés dans le cadre de l'appui budgétaire accordé dans le contexte de la COVID-19 par la BAD : Cette mission avait pour objectif principal de passer en revue le processus de passation des marchés conclus dans le cadre de l'appui budgétaire accordé par les différents bailleurs de fonds dans le contexte de lutte contre la Covid-19, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des marchés publics de la Côte d'Ivoire. Il faut noter que cet audit fait suite au courrier du Ministère du Plan et du

Développement (MPD) informant l'ANRMP qu'elle a été désignée dans l'accord d'appui budgétaire sus-cité pour conduire cet audit dont la production du rapport constitue également une conditionnalité dans le cadre de l'appui budgétaire de la BAD au Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Sociales phase III (PARES III). Les rapports définitifs ont été transmis à l'ANRMP par le Groupement de cabinets le 20 décembre 2023. Le rapport de synthèse a été transmis le même jour à la Primature et à la Présidence de la République.

L'audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales de 2002 à 2019 : Cette mission d'audit avait pour objectif principal, d'établir la situation d'exécution physique et financière de chaque marché au sein des collectivités pour identifier les difficultés éventuelles qui auraient pu contrarier la bonne exécution desdits marchés. Cet audit concerne soixante-quinze (75) Collectivités pour trois mille (3000) marchés passés au cours de la période 2002 à 2019. Le lancement de la mission d'audit a eu lieu le vendredi 16 décembre 2022. La phase de réalisation de l'audit a débuté en janvier 2023. Les rapports définitifs ont été transmis aux collectivités auditées afin de recueillir leurs observations en décembre 2023.

L'audit de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 2022 : Cette mission avait pour objectif principal de passer en revue le processus de passation et d'exécution des marchés conclus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 au sein des autorités contractantes qui ont l'obligation de passer marché, conformément au Code des marchés publics. Cet audit concerne soixante (60) autorités contractantes pour deux mille cinq cents (2500) marchés. La phase de réalisation de l'audit a débuté en octobre 2023. Les rapports définitifs sont attendus à la fin du premier trimestre de l'année 2024.



Lancement de l'audit de gestion 2022

Le suivi des recommandations des audits (audit de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 2020 et audit de passation des marchés publics de l'ARTCI au titre de la gestion 2022) : Une matrice de suivi des recommandations est élaborée pour chaque audit commandité ou réalisé par l'ANRMP. Elle a pour objectif d'assurer le suivi de la mise en œuvre desdites recommandations. La matrice est mise à jour chaque semestre afin de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions. Ainsi, au cours de l'année 2023 : (i) au niveau de l'audit de passation des marchés publics de la Côte d'Ivoire au titre de la gestion 2020, sur les vingt-huit (28) AC, dix-sept (17) ont transmis leur matrice renseignée avec toutes les preuves de réalisation soit 60,71%, six (06) ont transmis leur matrice renseignée avec certaines preuves de réalisation soit 21,43%, trois (03) ont transmis leur matrice renseignée sans les preuves de réalisation soit 10,71% et deux (02) n'ont pas encore transmis leurs matrices, soit 7,14% ; (ii). Au niveau de l'audit de passation des marchés publics de l'ARTCI au titre de la gestion 2022, l'ANRMP reste en attente du retour de la matrice renseignée et des preuves de mise en œuvre des recommandations.

L'élaboration du guide méthodologique de l'ANRMP pour la réalisation des audits des marchés publics : L'objectif général visé à travers l'élaboration de cet outil, est de permettre non seulement à l'ANRMP mais aussi aux autorités contractantes et aux cabinets d'audits de disposer d'un outil décrivant les différentes étapes et les procédures de préparation et de réalisation des missions d'audits des marchés publics en Côte d'Ivoire. Ce document qui a été élaboré suivant un processus participatif et inclusif à travers les réunions techniques et séminaires avec toutes les parties prenantes, a été validé par le Conseil de régulation de l'ANRMP lors de sa session ordinaire du 21 juin 2023.

(ii) Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques : Cette initiative vise à réaliser 100% des actions de renforcement des capacités et de définition des politiques.

Concernant les activités de renforcement de capacité, au titre de l'année 2023, huit cent treize (813) acteurs du système des marchés publics ont bénéficié des actions de renforcement des capacités, au nombre desquels trois cent dix-sept (317) de l'administration publique, quatre cent cinquante-trois (453) du secteur privé et quarante-trois (43) de la société civile, avec un taux de participation de 19% de femmes. Ces formations visent le renforcement des capacités des acteurs publics et privés sur le Code des marchés publics et ses décrets d'application, le montage des offres dans le cadre des marchés publics et la sensibilisation desdits acteurs en matière de règles d'éthique et de déontologie et des contrats de partenariat public privé. Les activités de renforcement des capacités des acteurs réalisées sont :

La sensibilisation des acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile dans cinq (5) Districts autonomes : Les séminaires de sensibilisation sur le Code des marchés publics et ses décrets d'application, la réglementation des contrats de PPP ainsi que sur les règles de déontologie en matière de commande publique, ont été organisés du 24 au 28 avril 2023 dans les Districts Autonomes du Zanzan (Bondoukou), des Savanes (Korhogo), du Denguélé (Odienné), du Woroba (Bouaké) et de la Vallée du Bandama (Bouaké), avec des formateurs de l'ANRMP et de la DGMP. Ce sont quatre cent cinquante (450) participants dont deux cent trente-trois (233) de l'administration publique, cent soixante-quinze (175) du secteur privé et quarante-deux (42) de la

société civile, qui ont pris part aux sessions de formation.

La formation des formateurs de l'ANRMP et de la DGMP : Dans le cadre de la coopération entre l'organe de régulation et la Coopération allemande (GIZ), des ateliers de formation se sont tenus au mois d'août et d'octobre 2023 au Centre de formation de l'ANRMP, à l'intention de 25 participants dont 10 de l'ANRMP et 15 de la DGMP. L'objectif est de renforcer les capacités des formateurs en matière de méthodologie et technique de formation des adultes.

Renforcement des capacités des PME sur le montage des offres : Un programme de renforcement des capacités des PME sur le montage des offres s'est déroulé au mois de décembre 2023 au Centre de formation de l'ANRMP. Ledit programme, inscrit dans le cadre de la coopération ANRMP-GIZ, avait pour objectif de présenter le contenu des guides des candidats aux appels d'offres et des techniques d'élaboration des offres techniques et financières de marchés de travaux, fournitures, services et prestations. Le programme a enregistré la participation de 244 acteurs.

La mise en œuvre du programme d'accréditation professionnelle des Spécialistes en marchés publics édition 2023 : Le programme d'accréditation professionnelle consiste en la sélection des candidats, la formation au règlement de passation des marchés de fournitures, travaux, prestations intellectuelles et services courants, et l'évaluation des connaissances des candidats, en vue du certificat de « Manager Spécialiste des Marchés Publics (MSPMP) » délivré par l'institut SETYM International et l'Ecole des Sciences de Gestion de l'Université de Québec à Montréal (ESG-UQAM). Ce sont au total quatre-vingt-quatorze (94) candidats qui ont pris part au programme organisé en deux sessions qui se sont respectivement tenues en octobre et décembre 2023, au Centre de formation de l'ANRMP.



Remise de certificats aux 150 auditeurs de la promotion 2022 du programme d'accréditation

S'agissant du volet études ou évaluations des actions publiques et des réformes des systèmes des marchés publics et des contrats de partenariat public-privé, de la mission de définition des politiques dans le domaine de la commande publique, les activités planifiées en 2023 ont été réalisées comme ci-dessous présentées :

La révision des dossiers-types d'appel d'offres de marchés de travaux, fournitures et services connexes, de prestations intellectuelles et de services courants : Cette activité a consisté à réviser les dossiers-types d'appel d'offres de marchés de travaux, fournitures et services connexes, de prestations intellectuelles et de services courants en vigueur depuis l'année 2013, afin de prendre en compte les innovations du Code des marchés publics de 2019.

L'élaboration des cahiers des clauses techniques générales (CCTG) et des Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) : En vue de renforcer les capacités opérationnelles des autorités contractantes en matière de rédaction des spécifications techniques, environnementales et sociales, un bureau d'études a été sélectionné pour l'élaboration desdits Cahiers.

L'élaboration des cahiers des charges pour la conception, le développement et la mise en exploitation d'un système d'archivage électronique (SAE) : Inscrite dans la perspective de numériser les archives de la commande publique, l'objectif de cette activité vise le recrutement d'un cabinet pour l'archivage des documents de la commande publique. Ainsi, au titre de l'année 2023, le Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD) a été sélectionné pour l'élaboration desdits cahiers dans un délai d'exécution de 6 mois.

L'élaboration des guides des candidats aux appels d'offres de travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles par des consultants : Dans le but de doter les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, candidates aux appels d'offres de marchés publics d'une bonne capacité de montage des offres, l'ANRMP avec l'appui de la Coopération Technique Allemande (GIZ), a élaboré quatre guides des candidats aux appels d'offres de travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles. Ces guides contiennent des ensembles d'informations et d'indications relatives à l'élaboration des offres et au suivi des soumissions. Ces guides ont été élaborés par des consultants sélectionnés par GIZ en étroite collaboration avec l'ANRMP et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

L'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie d'évaluation MAPS II : Dans la dynamique du processus de réformes et dans l'objectif de s'assurer de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel adéquat avec des standards internationalement reconnus en la matière, le Gouvernement a autorisé une revue générale et indépendante du système des marchés publics à l'aide de la nouvelle Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation de marchés (MAPS II), avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Le processus d'évaluation qui a débuté par la validation de la Note conceptuelle par le Secrétariat technique de MAPS s'est poursuivi avec la formation des membres du Comité d'évaluation et l'atelier de sensibilisation des parties prenantes en mars dernier. Sur la base des documents collectés, des résultats des sondages auprès du secteur privé et de la société civile, des données issues des marchés approuvés, l'équipe d'évaluation a analysé les quatre (4) compartiments du système national des marchés publics au regard des indicateurs de la méthodologie MAPS II. Conformément aux standards requis par la méthodologie MAPS II, le rapport d'évaluation élaboré a été transmis aux structures intervenant dans les marchés publics en vue de recueillir leurs observations et commentaires. Le document examiné par le Comité d'évaluation, a ensuite fait l'objet de consultation des parties prenantes telles que les autorités contractantes, les

acteurs du secteur privé, du système financier, de la société civile, la presse et les médias, des organisations syndicales, des centres de recherche et de formation, des organes du contrôle interne, des structures de contrôle parlementaire et juridique et des Partenaires Techniques et Financiers, au cours d'un atelier, organisé au mois de décembre 2023 à Abidjan.

- (iii) **Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ANRMP** : En vue de renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ANRMP, les 18 sessions de formation planifiées ont été réalisées, soit un taux de déploiement de 100% du plan de formation du personnel 2023.
- (iv) **Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique** : Conformément aux dispositions de l'article 3 de l'Ordonnance n°2018-594 du 17 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), l'ANRMP en collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé-(CNP-PPP), a élaboré le rapport général sur la commande publique. Le rapport général sur la commande publique en 2022, est la première édition de ce type de rapport qui est un document de revue annuelle du système de la commande publique qui fait le diagnostic du cadre législatif, réglementaire et institutionnel, des opérations de planification, préparation, passation, d'exécution, de règlement et de régulation de la commande publique. Ce rapport se compose de trois grandes parties relatives (i) aux partenariats public-privé, (ii) aux marchés publics et (iii) à la régulation de la commande publique.
- (v) **Moderniser les processus supports via la dématérialisation** : Pour cette initiative qui envisage à terme de dématérialiser 100% des processus de l'ANRMP identifiés, l'année 2023 a été consacrée à la sélection d'un cabinet pour la rédaction des cahiers de charges des projets de dématérialisation des processus support cibles et à la mise en œuvre de l'intranet de l'ANRMP. Concernant la mise en place d'un intranet, il s'agissait d'opérationnaliser six (6) modules pour la gestion de courriers, la gestion électronique des documents, la gestion de l'archivage, la gestion des congés, la gestion des évaluations du personnel et gestion du patrimoine. Sur les six modules identifiés, deux modules sont opérationnels. Ce sont la gestion des courriers et la gestion électronique des documents.

II. ACTIVITES CLES HORS PLAN STRATEGIQUE

II. ACTIVITES CLES HORS PLAN STRATEGIQUE

2.1. Activités de règlement des différends et litiges liés à la commande publique

Les décisions de la Cellule Recours et Sanctions (CRS) et du Comité de Règlement Administratif (CRA) ont été rendues à 100% dans les délais. Le détail desdites décisions se présente comme suit :

Les recours devant la Cellule Recours et Sanctions (CRS) : La CRS a enregistré cent soixante-et-un (161) recours dont soixante-douze (72) recours aux fins de règlement de litige, cinquante (50) aux fins de dénonciations, seize (16) demandes aux fins de conciliation, quatre (4) autosaisies. Cette cellule a tenu deux cent vingt-neuf (229) sessions. Au cours de ces sessions, elle a rendu deux cent vingt-neuf (229) décisions, parmi lesquelles, cent six (106) ont été rendues dans le cadre de litige, neuf (09) sur base d'autosaisie, quatre-vingt-quinze (95) sur dénonciation et dix-neuf (19) pour prononcer des levées de suspension.

Type de recours	Nombre de décisions rendues
Contestation	106
Dénonciation	95
Auto-saisine	9
Recours gracieux	19
Total	229

Sur ces deux cent vingt-neuf (229) décisions, cent sept (107) ont porté sur des marchés de travaux, quarante-sept (47) sur des marchés de fournitures et soixante-quinze (75) sont afférentes à des marchés de services (prestations intellectuelles et services courants).

Type de marché	Nombre de décisions rendues
Travaux	107
Fournitures	47
Services	75
Total	229

Quatre-vingt-deux (82) décisions ont déclaré les demandeurs recevables, trente-neuf (39) irrecevables, dix-sept (17) ont abouti à l'annulation des résultats, cinquante-trois (53) ont débouté les demandeurs au motif que leurs recours n'étaient pas justifiés dix-neuf (19) décisions ont prononcé la levée de suspension de procédure, quatre (4) décisions de rétractation, deux (2) décisions avant-dire-droit, une (1) décision à travers laquelle l'ANRMP s'est déclarée incompétente pour traiter du litige et douze (12) décisions qui ont exclues vingt-huit (28) entreprises de toute participation à un marché public pour deux (2) ans.

Décisions rendues	Nombre
Recevabilité	82
Irrecevabilité	39
Bien fondée (Annulations)	17
Bien fondée (Exclusions)	12
Mal fondée	53
Levée de suspension	19
Rétractation	4
Avant dire droit	2
Incompétence	1
Total	229

Les recours devant le Comité de Règlement Administratif (CRA) : Le CRA a enregistré deux (02) recours au cours de l'année 2023. Le premier recours a porté sur une dénonciation anonyme d'irrégularités commises lors des travaux de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres relatifs à l'appel d'offres n°F212/2022 organisé par le Programme de Décentralisation des Universités (PDU). La dénonciation a été jugée recevable mais mal fondée par décisions n°001/2023/ ANRMP/ CRA du 03 avril 2023 et n°002/2023/ANRMP/ CRA du 12 avril 2023.

Quant au second recours, il est relatif à une contestation du Port Autonome d'Abidjan portant sur un avis d'objection émis par la Direction Générale des Marchés Publics dans le cadre de l'appel d'offres n°T932/2023. La contestation du PAA a été jugée irrecevable par décision n°003/2023/ ANRMP/CRA du 27 octobre 2023.

Les recours devant le Conseil d'Etat : Les décisions rendues par l'ANRMP peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat (CE), conformément à l'article 148 du Code des marchés publics. Cependant ce recours ne suspend pas la décision rendue par l'ANRMP sauf l'exercice d'un recours en sursis devant le CE.

Ainsi, suite aux décisions n°032/2023/ANRMP/CRS du 17 mars 2023 et n°064/2023/ANRMP/CRS du 11 mai 2023 rendues par l'ANRMP dans le cadre de l'appel d'offres n°P66/2022 relatif à la gérance et l'exploitation du restaurant de l'INP-HB SUD, le groupement SOPRES/ETOFA a fait un recours aux fins de sursis à exécution devant le Conseil d'Etat le 23 mai 2023, à l'effet d'obtenir la suspension de l'exécution desdites décisions en attendant que le CE statue sur son recours pour excès de pouvoir formé contre lesdites décisions.

A l'instar de ce recours, certaines décisions rendues par l'ANRMP en 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022 ont fait l'objet de recours devant le conseil d'Etat, lesquels résumés dans le tableau ci-dessous ont été notifiés en 2023 à l'ANRMP :

Recours pour excès de pouvoir

Affaire	Type de recours	Décision attaquée	Diligence accomplie
PAPICI TOP BUREAU C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir	N°029/2018/ANRMP/ CRS/PDT du 27 août 2018	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 14 juin 2022 devant le CE
SIPROM-CI C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir	N°045/2020/ du 03 avril 2020	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 14 juin 2023 devant le CE
EIREC C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir	N°045/2022/ANRMP/ CRS du 27 avril 2022	Mémoire en défense déposé le 27 juillet 2023 devant le CE
CI-ENERGIES C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir	N°040/2018/ANRMP/ CRS du 13 novembre 2018	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 12 décembre 2023 devant le CE

Recours aux fins de sursis

Affaire	Type de recours	Décision attaquée	Diligence accomplie
SUZY CONSTRUCTION/ EMC C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution	N°010/2022/ANRMP/ CRS du 18 janvier 2022	Recours jugé sans objet, par le Conseil d'Etat en son Arrêt n°257 rendu le 06 juillet 2022
Société RITZ C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution	N°147/2021/ANRMP/ CRS du 12 novembre 2021	Mémoire en défense déposé le 13 juin 2022
DIAKARIDIA DAGNOGO C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution	N°077/2022/ANRMP/ CRS du 15 juin 2022	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 14 juin 2023
OBAIN TECHNOLOGIES C/ ANRMP	Requête aux fins de sursis à exécution	N°071/2022/ANRMP/ CRS du 10 juin 2022	Observations sur le rapport du rapporteur déposées le 14 juin 2023

La mise à jour de la liste des entreprises sous sanctions (liste rouge) : Lorsqu'un marché est résilié pour faute ou pour nécessité de service, une copie de l'arrêté prononçant la résiliation du marché est transmise à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics. Lorsque la résiliation est due à une faute, l'entreprise en faute est sanctionnée de l'exclusion de toute participation aux procédures de passation de marché pour deux (02) ans et sa raison sociale est inscrite sur la liste rouge. Cette sanction est publiée par l'ANRMP sur son site internet, dans l'onglet « *Liste rouge* ». Lorsque l'entreprise a purgé sa peine, elle est retirée de la liste rouge. Ainsi, durant la gestion 2023, cinquante (50) entreprises ont fait l'objet de sanctions d'exclusion de participation aux marchés publics pour une période de deux ans, dont vingt-quatre (24) à l'issue d'une résiliation pour faute et vingt-six (26), suite à une décision rendue par l'ANRMP pour fraude. Par ailleurs, il a été procédé au retrait de trente-cinq (35) entreprises, dont trente-trois (33) pour fin de délai de sanction et deux (02) pour avoir bénéficié d'une réhabilitation.

2.2. Organisation de la Troisième Assemblée Générale (TAG) du Réseau Africain de la Commande publique (RACOP)

La 3^{ème} Assemblée Générale du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP), s'est déroulée du 13 au 16 novembre 2023 au Sofitel Hôtel Ivoire à Abidjan sur le thème "La commande publique pour le développement durable en Afrique".

Cette Assemblée Générale tenue simultanément en français, anglais et portugais avec une retransmission en ligne, a enregistré la présence de 167 participants en présentiel sur les trois journées de travaux. Quatre (4) temps forts ont marqué cette rencontre, à savoir :

- **La cérémonie d'ouverture**

Cette étape introductive de la rencontre a enregistré le mot de bienvenue de la Présidente de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) de Côte d'Ivoire, Présidente en exercice du RACOP, les allocutions de Monsieur Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire, de Mesdames Swazi Bajabulile TSHABALALA, Première Vice-Présidente de la Banque Africaine de Développement (BAD) et Marie-Chantal UWANYILIGIRA, Directeur Pays de la Banque mondiale, de Monsieur Elhadj Malick SOUMARÉ, Spécialiste principal des marchés publics à l'échelle mondiale de la Banque Islamique de Développement (BID) et l'allocution d'ouverture de Monsieur Abdourahmane CISSE, Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, en qualité de Président de la cérémonie.



3e Assemblée Générale du RACOP à Abidjan

- **Les communications, suivies de panels de discussion**

A la suite du Secrétaire Général du Réseau qui s'est exprimé sur les réalisations et les défis du RACOP depuis la deuxième Assemblée Générale à Mbabane en novembre 2022, plusieurs intervenants, professionnels des pays membres, représentants des partenaires techniques et financiers et Experts internationaux, se sont succédé pour animer les communications et panels sur les sous-thèmes relatifs à la commande publique durable, aux partenariats public-privé (PPP), aux entreprises appartenant à des femmes, aux PME, à la dématérialisation, à l'évaluation suivant la Méthodologie d'Evaluation des Systèmes Nationaux de Passation des Marchés Publics (MAPS en anglais).

- **Les travaux des groupes sous-régionaux en atelier**

Les résultats des travaux des délégués sous-régionaux organisés en quatre (4) groupes de réflexion, ainsi que le point relatif à l'administration et fonctionnement, au bilan moral et financier du Réseau depuis la deuxième Assemblée Générale du RACOP (dont la synthèse a été précédemment faite) feront l'objet d'un plan d'actions qui sera élaboré par le Comité Exécutif.

- **La cérémonie de clôture**

Les principales articulations de la cérémonie de clôture sont relatives à l'élection du nouveau Président du RACOP, la lecture des recommandations des groupes sous-régionaux, les mots de remerciements du Coordinateur du Comité Exécutif du RACOP et des Partenaires techniques et financiers, les discours du nouveau Président et du discours de fin de la Présidente du Conseil de régulation de l'ANRMP de la Côte d'Ivoire.

Concernant l'élection du nouveau Président du RACOP, Madame Joyeuse UWINGENEYE du Rwanda a été élue à la Présidence du RACOP pour le prochain mandat dudit réseau, avec trente-sept (37) voix contre sept (7) voix pour le représentant de la Namibie.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En vue de l'atteinte de la vision qu'elle s'est assignée, d'impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive, l'ANRMP a centré ses activités de la gestion 2023, sur les axes prioritaires de son Plan stratégique 2023-2025 dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions prescrites par l'ordonnance 2018-594 du 27 juin 2018.

La première année de ce plan stratégique a consisté globalement à asseoir le socle nécessaire à la conduite efficace des actions planifiées sur l'espace temporelle 2023-2025. Pour ce faire, les objectifs annuels assignés au titre de l'année 2023 ont été réalisés à 84%, laissant augurer de la réalisation effective des objectifs globaux à atteindre à l'horizon 2025.

L'année 2024 étant la seconde année de mise en œuvre la nouvelle vision de l'ANRMP, elle représente une période charnière et permettra ainsi de consolider les acquis réalisés en 2023. Les perspectives majeures prévues pour l'an prochain porte notamment sur (i) la finalisation de l'état des lieux des systèmes d'information des acteurs majeurs de la commande publique dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur du système d'information et les cahiers des charges fonctionnelles de la transformation digitale de la commande publique, (ii) la formalisation du cadre de collaboration avec les corps de contrôle et les structures spécialisées, (iii) la mise à disposition des premiers livrables de l'étude diagnostique de l'environnement des contrats de partenariats public-privé et (iii) le renforcement de l'excellence opérationnelle de l'ANRMP sur ses cœurs de métiers à travers une augmentation du champ de l'audit des marchés publics, le lancement du programme de la formation diplômante en commande publique et l'obtention de la certification du rapport d'évaluation MAPS II du Secrétariat technique de MAPS. Il s'agira enfin de maintenir la confiance des parties prenantes à travers la gestion efficace du contentieux porté devant l'ANRMP.

La mise en œuvre effective des activités planifiées au titre de l'année 2024 permettra ainsi à l'ANRMP de confirmer son leadership sous régional en renouvelant sa certification au regard de la norme internationale ISO 9001 version 2015.

ANNEXES

ANNEXES

Annexe 1 : Bilan de la mise en œuvre du Plan de définition des politiques

Actions	Activités	Dates prévisionnelles d'exécution	Statut de l'activité	Etat d'exécution de l'action (Statut)	Etat d'exécution de l'action (%)	Commentaires/ Contraintes
Recruter des cabinets pour l'élaboration des Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG)	Rédiger les termes de référence (TDRs) pour le recrutement de cabinets	31 janvier 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Le Cabinet TERRABO est attributaire du marché n°2023-0-02-00-1-0057/07-103, pour un délai d'exécution de 6 mois
Recruter des cabinets pour l'élaboration des Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES)	Rédiger les termes de référence (TDRs) pour le recrutement de cabinets	31 janvier 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Le Cabinet TERRABO est attributaire du marché n°2023-0-02-00-1-0054/07-103, pour un délai d'exécution de 4 mois
Recruter des cabinets pour l'élaboration des cahiers des charges pour la conception, développement et mise en exploitation d'un système d'archivage électronique (SAE)	Rédiger les termes de référence (TDRs) pour le recrutement de cabinets	31 janvier 2023	Réalisée	Réalisée	100%	BNETD sélectionné ; Contrat approuvé le 26/05/2023 pour un montant de 50 940 000 FCFA et un délai d'exécution de 6 mois
Rédiger et faire publier le rapport d'activités de l'ANRMP de l'année 2022	Rédiger le rapport général d'activités de l'ANRMP de l'année 2022	31 mars 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Le rapport d'activités 2022 de l'ANRMP a été élaboré et mis à la disposition du personnel et autres parties prenantes

Actions	Activités	Dates prévisionnelles d'exécution	Statut de l'activité	Etat d'exécution de l'action (Statut)	Etat d'exécution de l'action (%)	Commentaires/ Contraintes
Elaborer et faire publier le rapport général sur la commande publique de l'année 2022	Rédiger le projet de rapport générale sur la commande publique de l'année 2022	31 mars 2023	Réalisée	En cours	100%	Le rapport général sur la commande publique a été élaboré. L'édition est en cours
Faire valider les dossiers types d'appel d'offres (DTAO) de travaux, fournitures et prestations intellectuelles	Organiser les ateliers de validation des DTAO	31 août 2023	Réalisée	Réalisée	100%	A l'exception du dossier type d'appel d'offres des services courants, les Dossiers types d'appel d'offres de travaux, fournitures et prestations intellectuelles ont été validés par les parties prenantes au cours d'un atelier tenu du 20 au 24 juin 2023 à Grand Bassam
Création des emplois des marchés publics dans la fonction publique	Rédiger la note contextuelle en vue du décret de création des emplois des marchés publics dans la fonction publique	30 septembre 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Sur la base de la note technique de l'ANRMP, le Gouvernement a donné son accord pour la création des emplois des marchés publics, mais dans le cadre des décrets d'application du nouveau Statut de la fonction publique
Elaborer les contenus du Master Professionnel en Commande Publique	Concevoir la maquette et développer les syllabus du Master Professionnel en Commande Publique (MPCP) par une université	31 décembre 2023	En cours	En cours	50%	La maquette du Master est élaborée, l'élaboration des syllabus est en cours

Actions	Activités	Dates prévisionnelles d'exécution	Statut de l'activité	Etat d'exécution de l'action (Statut)	Etat d'exécution de l'action (%)	Commentaires/ Contraintes
Transposer la Directive n° 01/2022/CM/ UEMOA portant cadre juridique et institutionnel des Partenariats Public-Privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine	Rédaction des termes de référence (TDRs) pour le recrutement d'un cabinet pour l'étude diagnostique de l'environnement des PPP en vue de la transposition de la directive UEMOA sur les contrats PPP	31 décembre 2023	Réalisée	En cours	40%	La procédure de l'avis à manifestation d'intérêt est terminée avec une liste de 5 cabinets. La procédure de demande de Propositions est en cours
Elaborer les guides des candidats aux appels d'offres de travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles par des consultants (Coopération GIZ)	Elaborer et faire valider les projets de guides des candidats aux appels d'offres de travaux, fournitures, services courants et prestations intellectuelles	31 décembre 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Les guides ont été validés au cours de l'atelier des 2 et 3 octobre 2023
Rédiger les rapports de l'évaluation du système des marchés publics selon la méthodologie MAPS II de l'OCDE par les consultants	Assurer le secrétariat du Comité d'évaluation, organiser les ateliers de validation	31 décembre 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Les consultants ont transmis les rapports provisoires de l'évaluation à l'ANRMP en septembre 2023. L'atelier des parties prenantes s'est tenu les 11 et 12 décembre 2023. La Présentation au Comité de pilotage a été faite le 18 décembre 2023 et la transmission à la BAD, le 21 décembre 2023.

Annexe 2 : Bilan de la mise en œuvre du Plan de renforcement des capacités des acteurs

Actions	Activités	Dates prévisionnelles d'exécution	Statut de l'activité	Etat d'exécution de l'action (Statut)	Etat d'exécution de l'action (%)	Commentaires/ Contraintes
Sensibilisation des acteurs de l'administration, du secteur privé et de la société civile dans cinq (5) Districts autonomes	<p>Préparation :</p> <p>Rédiger les TDR</p> <p>Adresser les courriers de sollicitation de formateurs</p> <p>Élaborer les listes de présence</p> <p>Élaborer les questionnaires d'évaluation à chaud</p> <p>Mise en œuvre:</p> <p>Rédiger le rapport général</p> <p>Évaluer la formation</p>	30 avril 2023	Réalisée	Réalisée	100%	<p>Réalisé du 24 au 28 avril 2023 dans les Districts Autonomes du Zanzan (Bondoukou), des Savanes (Korhogo), du Denguélé (Odienné), du Woroba (Bouaké) et de la Vallée du Bandama (Bouaké) avec 450 participants dont 233 de l'administration publique, 175 du secteur privé et 42 de la société civile.</p> <p>Taux d'atteinte de la cible de 90%.</p>
Renforcement des capacités des PME sur le montage des offres, le Code des marchés publics et ses textes d'application ainsi que les règles de déontologie en commande publique (Coopération GIZ)	<p>Préparation:</p> <p>Rédiger les TDR</p> <p>Élaborer les listes de présence</p> <p>Élaborer les questionnaires d'évaluation à chaud</p> <p>Mise en œuvre:</p> <p>Rédiger le rapport général</p> <p>Évaluer la formation</p>	Mai-juillet 2023	Réalisée	Réalisée	100%	<p>Réalisé du 4 au 14 décembre 2023 au Siège de l'ANRMP avec un taux d'atteinte de la cible de 120%</p>

Actions	Activités	Dates prévisionnelles d'exécution	Statut de l'activité	Etat d'exécution de l'action (Statut)	Etat d'exécution de l'action (%)	Commentaires/ Contraintes
Mettre en œuvre le programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics-Edition 2023	Préparation: Rédiger les TDR Élaborer les listes de présence Élaborer les questionnaires d'évaluation à chaud Mise en œuvre: Rédiger le rapport général Évaluer la formation	Juin-septembre 2023	Réalisée	Réalisée	100%	Ce sont au total quatre-vingt-quatorze (94) candidats qui ont pris part au programme organisé en deux sessions qui se sont respectivement tenues du 10 au 20 octobre 2023 (session 1) et du 20 novembre au 1 ^{er} Décembre 2023 (session 2). Soit un taux d'atteinte de la cible de 94%.

Annexe 3 : Recours devant la Cellule Recours et Sanction

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
1	Litige	09/01/23	N2GC C/ Cons. Rég Gd Ponts	Contestation des résultats de l'AO n°T1023/2022 & T1024/2022	1- n°005/2023/ANRMP/CRS du 23/01/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
2	Litige	11/01/23	INTERCOR C/ CHU de Treichville	Contestation des résultats de la PSO n°OP38/2022	1- n°006/2023/ANRMP/CRS du 24/01/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°015/2023/ANRMP/CRS du 09/02/2023 <u>Mal fondée</u>
3	Dénonciation	11/01/23	ESD C/ Cons Rég Hautassandra	Irrégularités commises dans le cadre des AO N°T380/2022,	1- n°007/2023/ANRMP/CRS du 24/01/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°017/2023/ANRMP/CRS du 14/02/2023 <u>Mal fondée</u>
4	Litige	16/01/23	SMILING C/ MAIRIE DE COCODY	Contestation des résultats de l'AO n°T1017/2022	1- n°009/2023/ANRMP/CRS du 30/01/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
5	Litige	19/01/23	SOTIC SA C/ Cons rég Gd Ponts	Contestation des résultats de l'AO n°F300/2022	1- n°012/2022/ANRMP/CRS du 02/02/2022 <u>RECEVABLE</u> 2- n°021/2023/ANRMP/CRS du 22/02/2023 <u>Mal fondée</u>
6	Litige	24/01/23	TENNY'S CORPORATION	Contestation des résultats de l'AO n°T642/2022	1- n°013/2023/ANRMP/CRS du 02/02/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
7	Litige	26/01/23	EGS C/ BNETD	Contestation des résultats de l'AO n°P72/2022	1- n°014/2023/ANRMP/CRS du 08/02/2023 <u>IRRECEVABLE</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
8	Dénonciation	30/01/23	PARU C/ Gpmt d'entreprises GOOD VALUE LDA/GECAUMINE SA	Faux commis AO n°T262/2022	1- n°016/2023/ANRMP/CRS du 13/02/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°028/2023/ANRMP/CRS du 06/03/2023 <u>Bien fondée</u>
09	Dénonciation	01/02/23	LINGS SARL	Dénonciation d'irrégularités commises dans la PSO n°OF 131/2022	1- n°018/2023/ANRMP/CRS du 15/02/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°030/2023/ANRMP/CRS du 08/03/2023 <u>Mal fondée</u>
10	Litige	03/02/23	EGS C/ Port Autonome de San- Pédro (PASP)	Contestation des résultats de l'AO n°P74/2022	1- n°019/2023/ANRMP/CRS du 16/02/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
11	Autosaisine	06/02/23	ANRMP C/ EBURKA CONSEIL	Production de faux quitus dans la PSO n°OP45/2022	1- n°020/2023/ANRMP/CRS du 20/02/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°031/2023/ANRMP/CRS du 13/03/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
12	Litige	10/02/23	Nlle SONAREST C/ INP-HB	Contestation des résultats AO N°P66/2022	1- n°023/2023/ANRMP/CRS du 24/02/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°032/2023/ANRMP/CRS du 17/03/2023 <u>Bien fondée - annulation</u>
13	Litige	13/02/23	BUROTIC C/ PDU	Contestation des résultats AO N°F214/2022	1- n°024/2023/ANRMP/CRS du 27/02/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°033/2023/ANRMP/CRS du 17/03/2023 <u>Mal fondée</u>
14	Litige	15/02/23	WINNER'S SECURITY C/ UNIVERSITE DE MAN	Contestation des résultats PSO N°OP42/2022	1- n°025/2023/ANRMP/CRS du 1 ^{er} /03/2023 <u>IRRECEVABLE</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
15	Litige	17/02/23	RESTO-PLUS C/ INP-HB	Contestation des résultats AO N°P66/2022	1- n°026/2023/ANRMP/CRS du 1 ^{er} /03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°034/2023/ANRMP/CRS du 21/03/2023 <u>Mal fondée</u>
16	Dénonciation	20/02/23	INTERCOR C/ MIN DES SPORTS	Irrég. Commises dans AO n°P07/2023	1- n°027/2023/ANRMP/CRS du 06/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°040/2023/ANRMP/CRS du 27/03/2023 <u>Mal fondée</u>
17	Litige	23/02/23	L'ZAUD Import Export Intern C/ CROU MAN	Contestation des résultats AO N°P81/2022	1- n°029/2023/ANRMP/CRS du 07/03/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
18	Litige	07/03/23	WINNER'S SECURITY C/ UNIVERSITE DE MAN	Contestation des résultats PSO N°P80/2022	1- n°035/2023/ANRMP/CRS du 21/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 1- n°045/2023/ANRMP/CRS du 06/04/2023 <u>Mal fondée</u>
19	Litige	08/03/23	RESTO PLUS C/ CROU-MAN	Contestation des résultats AO N°P81/2022	1- n°036/2023/ANRMP/CRS du 22/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°047/2023/ANRMP/CRS du 13/04/2023 <u>Mal fondée</u>
20	Litige	09/03/23	COVEC C/ PARU (projet BM)	Contestation des résultats AO N° n°T816/2022	1- n°038/2023/ANRMP/CRS du 23/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°046/2023/ANRMP/CRS du 13/04/2023 <u>Mal fondée</u>
21	Dénonciation	09/03/23	COVAX C/CHU BOUAKE	Irrég. Commises dans AO n°F328/2022, F329/2022, F330/2022 & F332/2022	1- n°037/2023/ANRMP/CRS du 23/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 1- n°048/2023/ANRMP/CRS du 14/04/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
22	Litige	10/03/23	AZING IVOIR SARL C/ CROU-Dalao	Contestation des résultats AO N°OP12/2023	1- n°039/2023/ANRMP/CRS du 24/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°049/2023/ANRMP/CRS du 17/04/2023 <u>Bien fondée - annulation</u>
23	Dénonciation	15/03/23	Usager Anonyme C/ PARU	Irrég. Commises dans AO n°T816/2022	1- n°042/2023/ANRMP/CRS du 29/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°051/2023/ANRMP/CRS du 20/04/2023 <u>Mal fondée</u>
24	Dénonciation	15/03/23	Usager Anonyme C/ Direction Générale des Douanes	Attribution irrégulière du lot 3 de l'AO n°P04/2023	1- n°041/2023/ANRMP/CRS du 22/03/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°052/2023/ANRMP/CRS du 20/04/2023 <u>Bien fondée - annulation</u>
25	Litige	17/03/23	NEGEB C/ Cons Régional Agnèby-Tiassa	Contestation des résultats AO N°T1137/2022	1- n°043/2023/ANRMP/CRS du 31/03/2023 <u>Irrecevable</u>
26	Dénonciation	21/03/23	Usager Anonyme C/ Université de Bondoukou	Irrég. Commises dans AO n°F212/2022	1- n°044/2023/ANRMP/CRS du 04/04/2023 <u>Recevable</u> 2- n°054/2023/ANRMP/CRS du 28/04/2023 <u>Mal fondée</u>
27	Litige	31/03/23	DELISS GROUP C/ INSFS	Contestation des résultats PSO N°OF11/2023	1- n°050/2023/ANRMP/CRS du 17/04/2023 <u>Recevable</u> 2- n°062/2023/ANRMP/CRS du 10/05/2023 <u>Bien fondée - annulation</u>
28	Litige	11/04/23	Gpmt SDI INC/ AFRICAN CONSULTANTS C/ UCP-SWEDD	Contestation des résultats de l'AMI n°07/UCP-SWEDD/2022	1- n°053/2023/ANRMP/CRS du 27/04/2023 <u>Recevable</u> 2- n°067/2023/ANRMP/CRS du 22/05/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
29	Litige	12/04/23	Gpmt SOPRES/ ETOFA C/ INP-HB	Contestation des résultats de l'AO N°P66/2022	1- n°055/2023/ANRMP/CRS du 28/04/2023 <u>Recevable</u> 1- n°064/2023/ANRMP/CRS du 11/05/2023 <u>Mal fondée</u>
30	Litige	14/04/23	Gpmt ARDI- QSE-CONSEIL- ACETBTP- CETBTP SERVICE C/ UCP- C2D – Education- Formation	Contestation des résultats de la DP n°126/2022	1- n°057/2023/ANRMP/CRS du 03/05/2023 <u>Recevable</u> 2- n°070/2023/ANRMP/CRS du 25/05/2023 <u>Mal fondé</u> 3- n°086/2023/ANRMP/CRS du 16/06/2023 <u>Levée de suspension</u>
31	Litige	17/04/23	GOSSAN SECURITE SERVICES C/ Min des Sports	Contestation des résultats de l'AO n°P07/2023	1- n°058/2023/ANRMP/CRS du 04/05/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
32	Dénonciation	19/04/23	USAGER ANONYME C/ PDU	Irrég. Commises dans AO n°F212/2022	1- n°059/2023/ANRMP/CRS du 03/05/2023 <u>Recevable</u> 2- n°068/2023/ANRMP/CRS du 24/05/2023 <u>Mal fondée</u>
33	Dénonciation	20/04/23	USAGER ANONYME C/ PDU	Irrég. Commises dans AO n°F212/2022	1- n°056/2023/ANRMP/CRS du 03/05/2023 <u>Recevable</u> 2- n°060/2023/ANRMP/CRS du 05/05/2023 <u>Mal fondée</u>
34	Litige	25/04/23	MFI-CI Sarl C/ PA-PSGOUV	Contestation des résultats de l'AO n°F317/2022	1- n°061/2023/ANRMP/CRS du 10/05/2023 <u>Irrecevable</u>
35	Litige	26/04/23	ECBP C/ Mairie de Sinématiali	Contestation des résultats de l'AO n°T63/2023	1- n°063/2023/ANRMP/CRS du 10/05/2023 <u>Irrecevable</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
36	Litige	27/04/23	EGS C/ Min des Sports	Contestation des résultats de l'AO n°P07/2023	1- n°065/2023/ANRMP/CRS du 12/05/2023 <u>Recevable</u> 2- n°075/2023/ANRMP/CRS du 05/06/2023 <u>Bien fondée</u>
37	Dénonciation	28/04/23	CI-ENERGIES C/ Gpmt AES/GBA/ AKURA	Pratiques frauduleuses Commises dans AO n°T62/2020	1- n°066/2023/ANRMP/CRS du 15/05/2023 <u>Recevable</u> 2- n°078/2023/ANRMP/CRS du 06/06/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
	Recours gracieux du 04/05/23		TEXMACO RAIL/ ENGINEERING LIMITED C/ CI-ENERGIES	Contestation des résultats de l'AO n°T989/2022	1- n°071/2023/ANRMP/CRS du 25/05/2023 <u>Levée de suspension</u>
38	Litige	10/05/23	Entreprise DIAWARA TAHIROU C/ Commune de Djibrosso	Contestation des résultats de l'AO n°T37/2023	1- n°069/2023/ANRMP/CRS du 25/05/2023 <u>Recevable</u> 2- n°084/2023/ANRMP/CRS du 16/06/2023 <u>Bien fondée</u>
39	Litige	16/05/23	SYGMA-CI C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°P12/2023	1- n°072/2023/ANRMP/CRS du 30/05/2023 <u>Irrecevable</u>
40	Litige	19/05/23	EBFCI-BTP	Contestation des résultats de l'AO n°T1100/2022	1- n°074/2023/ANRMP/CRS du 05/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°094/2023/ANRMP/CRS du 26/06/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
41	Litige	22/05/23	ETS KNG C/ Commune de Séguéla	Contestation des résultats de l'AO n°T85/2023	1- n°076/2023/ANRMP/CRS du 06/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°092/2023/ANRMP/CRS du 22/06/2023 <u>Bien fondée</u> 1- n°125/2023/ANRMP/CRS du 08/08/2023 <u>Levée de suspension</u>
42	Litige	23/05/23	LOGEPE C/ INP- HB	Contestation des résultats de l'AO n°P29/2023	1- n°077/2023/ANRMP/CRS du 06/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°096/2023/ANRMP/CRS du 27/06/2023 <u>Bien fondée</u>
43	Dénonciation	23/05/2023	C2D/UCP-EF C/ Gmpt ICI-CI SA/ KARAWITZ	Pratiques frauduleuses commises dans AMI-DP n°125/2022	1- n°073/2023/ANRMP/CRS du 01/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°089/2023/ANRMP/CRS du 19/06/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
	Recours gracieux du 25/05/23		EXAUM GROUP C/ Univ de Man	Contestation des résultats de la PSO n°OP22/2023	n°083/2023/ANRMP/CRS du 15/06/2023 <u>Levée de suspension</u>
44	Dénonciation	25/05/23	TEXMACO RAIL/ ENGINEERING LIMITED C/ CI- ENERGIES	Irrégularités commises de l'AO n°T989/2022	1- n°079/2023/ANRMP/CRS du 09/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°099/2023/ANRMP/CRS du 03/07/2023 <u>Mal fondé</u>
45	Dénonciation	25/05/23	C2D-UCP-EF C/ ESWD & 5 autres	Faux commis dans l'AOR n°RST04/2022	1- n°080/2023/ANRMP/CRS du 09/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°097/2023/ANRMP/CRS du 03/07/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
	Recours gracieux du 25/05/23		CHALLENGES CI C/ PETROCI	Contestation des résultats de l'AO n°P76/2022	n°090/2023/ANRMP/CRS du 20/06/2023 <u>Levée de suspension</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
46	Litige	30/05/23	RSSA CONSTRUCTION SARL C/ MJDH	Contestation des résultats de l'AO n°T17/2023	n°081/2023/ANRMP/CRS du 13/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°100/2023/ANRMP/CRS du 03/07/2023 <u>Mal fondée</u>
	Recours gracieux du 26/05/23		INTERCOR C/ SONAPIE	Contestation des résultats de l'AO n°P85/2022	n°091/2023/ANRMP/CRS du 20/06/2023 <u>Levée de suspension</u>
47	Litige	31/05/23	CHALLENGES C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°P12/2023	n°082/2023/ANRMP/CRS du 09/06/2023 <u>Irrecevable</u>
48	Dénonciation	02/06/23	MJDH C/ TYNA & TIBY CI et 4 Autres	Irrégularités commises de AO n°T12/2023, T17/2023 et T25/2023	1- n°085/2023/ANRMP/CRS du 16/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°103/2023/ANRMP/CRS du 10/07/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
49	Dénonciation	07/06/23	USAGERS ANONYMES C/ FER	Irrégularités commises de AO n°P12/2023,	1- n°087/2023/ANRMP/CRS du 16/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°104/2023/ANRMP/CRS du 10/07/2023 <u>Bien fondée – Annulation des résultats</u>
50	Dénonciation	09/06/23	SYFORM C/ MIN DU COMMERCE	Irrégularités commises dans AMI n°SI003/2023,	1- n°093/2023/ANRMP/CRS du 23/06/2023 <u>Recevable</u> 2- n°0106/2023/ANRMP/CRS du 17/07/2023 <u>Mal fondée</u>
51	Litige	13/06/23	EGS C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°P23/2023	1- n°095/2023/ANRMP/CRS du 26/06/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
52	Litige	16/06/23	Engineering Consultant Group/ SONEZERE C/ PDU – Université d'Odiéné	Contestation des résultats de la DDP n°158/2022	1- n°098/2023/ANRMP/CRS du 03/07/2023 <u>IRRECEVABLE</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
53	Litige	22/06/23	KERSI SARL C/ Mairie de Marcory	Contestation des résultats de l'AO n°F88/2023	1- n°102/2023/ANRMP/CRS du 07/07/2023 <u>Recevable</u> 2- n°111/2023/ANRMP/CRS du 28/07/2023 <u>Bien fondée – Annulation des résultats</u>
54	Dénonciation	26/06/23	IRM GROUPE C/ Min de l'environnement et du développement durable	Irrég. Commise dans l'AO N°F63/2023	1- n°105/2023/ANRMP/CRS du 11/07/2023 <u>Recevable</u> 2- n°112/2023/ANRMP/CRS du 28/07/2023 <u>Mal fondée</u>
55	Litige	04/07/23	Entreprise EBESA C/CHU d'ANGRE	Contestation des résultats de la PSO N°OF46/2023	1- n°107/2023/ANRMP/CRS du 17/07/2023 <u>IRRECEVABLE</u> 2- n°114/2023/ANRMP/CRS du 28/07/2023 <u>Levée de suspension</u>
56	Autosaisine	06/07/23	ANRMP C/ EBFCI- BTP	Production de fausses ABE dans AO N°T1100/2022	1- n°108/2023/ANRMP/CRS du 20/07/2023 <u>Recevable</u> 2- n°124/2023/ANRMP/CRS du 08/08/2023 <u>Décision ADD</u> 1-n°145/2023/ANRMP/CRS du 30/08/2023 <u>Mal fondée</u>
57	Litige	10/07/23	Gpmt d'entreprises SI.GE.BAT/TYNA & TIBY CI C/ AGEROUTE	Contestation de la décision d'annulation de l'AO n°T92/2020	1-n°109/2023/ANRMP/CRS du 24/07/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
58	Dénonciation	11/07/23	USAGER ANONYME C/ PDSFPPFI	Irrégularités commises de AO n°T64/2023,	1- n°110/2023/ANRMP/CRS du 24/07/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°128/2023/ANRMP/CRS du 16/08/2023 <u>Mal fondée</u>
	Recours gracieux du 13/07/23		Gpe YESSIMO C/ Cons' Nation' du Tourisme	Contestation des résultats de l'AO n°P38/2023	n°120/2023/ANRMP/CRS du 04/08/2023 <u>Levée de suspension</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
59	Dénonciation	14/07/23	Gpmt ECOPRES C/ Mairie d'Acoupé	Irrég. Commise dans l'AO N°T464/2023	n°113/2023/ANRMP/CRS du 28/07/2023 <u>DESISTEMENT</u>
	Recours gracieux du 14/07/23		Gpmt SDVG Afrique/FIDEXCO C/ PAAFES	Contestation des résultats de la DP n°RSP 153/2022	n°119/2023/ANRMP/CRS du 04/07/2023 <u>Levée de suspension</u>
60	Litige	17/07/23	SIKA CORPORATION C/Direction des Infrastructures de l'Equipement et de la Maintenance du Patrimoine	Contestation des résultats de la PSO N°OT07/2023	1- n°115/2023/ANRMP/CRS du 28/07/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
61	Dénonciation	21/07/23	USAGER ANONYME C/ MIN DU COMMERCE	Irrégularités commises dans AMI n°SI003/2023	1- n°118/2023/ANRMP/CRS du 04/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°136/2023/ANRMP/CRS du 23/08/2023 <u>Mal fondée</u>
62	Dénonciation	24/07/23	USAGER ANONYME C/ CI-ENERGIES	Irrégularités commises de l'AO n°T989/2022	1- n°127/2023/ANRMP/CRS du 08/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°143/2023/ANRMP/CRS du 30/08/2023 <u>Mal fondée</u>
63	Dénonciation	24/07/23	USAGER ANONYME C/ MAIRIE DE BETIE	Irrég. commises dans AO N°T625/2023	1- n°117/2023/ANRMP/CRS du 04/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°135/2023/ANRMP/CRS du 23/08/2023 <u>Mal fondée</u>
64	Litige	25/07/23	PRO SECURITE C/Direction des des Affaires Financières du Min des Sports	Contestation de la décision d'annulation de l'AO n° P07/2023	1- n°121/2023/ANRMP/CRS du 04/08/2023 <u>IRRECEVABLE</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
65	Auto saisine	26/07/23	ANRMP C/ ETS SOULEYMANE SILUE	Production de fausses ABE dans AO N°T314/2023	1- n° 122/2023/ANRMP/CRS du 08/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 142/2023/ANRMP/CRS du 30/08/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
66	Litige	26/07/23	SITERM C/ Cons' Region' du Moronou	Contestation des résultats de l'AO n°T334/2023	1- n° 123/2023/ANRMP/CRS du 08/08/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
	Recours gracieux du 25/07/23		AFRICAN CONSULTANTS GROUP C/ PROJET 2PAI - NORD	Contestation des résultats de l'AMI n°015/ECP.2PAI – NORD/2023 ou S61/2023	n° 137/2023/ANRMP/CRS du 23/08/2023 <u>Levée de suspension</u>
67	Dénonciation	26/07/23	STAR KAN AVIATION C/ AIR COTE D'IVOIRE	Irrégularité commise dans l'attribution d'un gré à gré	1- n° 126/2023/ANRMP/CRS du 08/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 144/2023/ANRMP/CRS du 30/08/2023 <u>Mal fondée</u>
68	Litige	31/07/23	EKS C/Cons. Région. du Haut Sassandra	Contestation des résultats de l'AO n°F206/2023 & F207/2023	1- n° 129/2023/ANRMP/CRS du 16/08/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
69	Litige	03/08/23	Entreprise Groupe YESSIMO C/ Conseil National du Tourisme	Contestation des résultats de l'AO n°P38/2023	1- n° 130/2023/ANRMP/CRS du 21/08/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
70	Dénonciation	04/08/23	USAGER ANONYME C/ CONS REG BELIER	Refus de vente de dossier d'appel	1- n° 131/2023/ANRMP/CRS du 22/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 155/2023/ANRMP/CRS du 12/09/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
71	Dénonciation	04/08/23	SODEXAM C/ SONEC AFRICA	Inexactitudes délibérées commises dans AO N°F188/2023	1- n°133/2023/ANRMP/CRS du 22/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°158/2023/ANRMP/CRS du 12/09/2023 <u>Bien fondée</u>
	Recours gracieux du 09/08/23		MULTI-PROJETS C/ District Autonome de Yakro	Contestation des résultats de l'AO n°F178/2023 –	N°152/2023/ANRMP/CRS du 07/09/2023 Levée de suspension
72	Dénonciation	11/08/23	Entreprise SITERM C/ Cons' Region' du Moronou	Refus de vente du DAO n°T1001/2023	1- n°139/2023/ANRMP/CRS du 28/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°161/2023/ANRMP/CRS du 18/08/2023 <u>Mal fondée</u>
73	Litige	11/08/23	Entreprise SITERM C/ Mairie de Port-Bouët	Contestation des résultats de l'AO n°T719/2023	1- n°138/2023/ANRMP/CRS du 28/08/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°162/2023/ANRMP/CRS du 18/09/2023 <u>Mal fondée</u>
74	Litige	16/08/23	Ets HERRAPO C/ Conseil Régional des Gds Ponts	Contestation des résultats des AO n°T438/2023 et T441/2023	1- n°141/2023/ANRMP/CRS du 30/08/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
75	Dénonciation	21/08/23	GKG-SERVICES C/ MAIRIE DE COCODY	Irrégularité commise dans AO n°P39/2023	1- n°146/2023/ANRMP/CRS du 04/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°144/2023/ANRMP/CRS du 30/08/2023 <u>Mal fondée</u>
76	Litige	21/08/23	Société GEOTECH AFRICA C/ PTUA	Contestation de l'annulation de la décision n°001281/CC-PTUA-OI/CUO-KS/ac2023 de l'AGEROUTE retirant l'avis favorable et de la décision implicite de rejet du PTUA	1- n°148/2023/ANRMP/CRS du 04/09/2023 <u>Désistement</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
77	Dénonciation	21/08/23	MJDH C/ SOLUTRAV SARL	Inexactitudes délibérées commises dans AO N°T612/2023	1- n°147/2023/ANRMP/CRS du 04/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°171/2023/ANRMP/CRS du 25/09/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
78	Litige	23/08/23	Société SAD SERVICES C/ Conseil Régional des Gds Ponts	Contestation des résultats de l'AO n°T437/2023 –	1- n°149/2023/ANRMP/CRS du 06/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
79	Litige	23/08/23	Société 2BTP C/ Conseil Régional de l'Indénié Djuablin	Contestation des résultats de l'AO n°T938/2023 –	1- n°150/2023/ANRMP/CRS du 06/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
80	Litige	25/08/23	Société Euro-Tel Holding C/ ONPC	Contestation des résultats de la PSO n°OF60/2023 –	1- n°151/2023/ANRMP/CRS du 07/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°177/2023/ANRMP/CRS du 29/09/2023 <u>Sans objet - débouté</u>
81	Litige	25/08/23	Entreprise MEDACO C/ Direction Générale des Douanes	Contestation des résultats de l'AO n°F243/2023 –	1- n°153/2023/ANRMP/CRS du 07/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
82	Litige	28/08/23	MEDACO C/ CHR Séguéla & Hôpital Général	Contestation des résultats de l'AO n°F218/2023 –	1- n°153/2023/ANRMP/CRS du 11/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
83	Litige	30/08/23	SIKA CORPORATION C/ Direction du Palais de la Culture	Contestation des résultats de la PSO n°OT 16/2023	1- n°156/2023/ANRMP/CRS du 12/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
84	Dénonciation	30/08/23	KANIAN PROCUREMENT C/ Université Félix Houphouët Boigny	Irrég. commises dans AO N°T625/2023	1- n° 159/2023/ANRMP/CRS du 13/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 181/2023/ANRMP/CRS du 05/10/2023 <u>Mal fondée - débouté</u>
85	Dénonciation	31/08/23	SODEXAM C/ MJS TECHNOLOGIES	Production de fausses ABE dans AO n°F233/2023	1- n° 160/2023/ANRMP/CRS du 14/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 182/2023/ANRMP/CRS du 06/10/2023 <u>Bien fondée - Exclusion</u>
86	Dénonciation	05/09/23	COULIBALY Yétidéné Moussa (CIMELEC IVOIRE) C/ Cons Régional du Moronou	Refus de vente de DAO – AO n°T1045/2023	1- n° 164/2023/ANRMP/CRS du 19/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 185/2023/ANRMP/CRS du 11/10/2023 <u>Mal fondée - débouté</u>
87	Dénonciation	05/09/23	USAGER ANONYME C/ Min de l'Education Nationale	Irrég. commises dans AO N°F12/2023	1- n° 163/2023/ANRMP/CRS du 19/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 184/2023/ANRMP/CRS du 09/10/2023 <u>Mal fondée - débouté</u>
88	Litige	09/09/23	DANTANALYTIX C/ CC-PRICI	Contestation des résultats de l'AO n° CI-PRICI-336434-NC- RFB	1- n° 169/2023/ANRMP/CRS du 22/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
89	Dénonciation	08/09/23	USAGER ANONYME C/ Mairie de Guibéroua	Refus de vente de DAO dans AO N°T1071/2023	1- n° 168/2023/ANRMP/CRS du 22/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 189/2023/ANRMP/CRS du 16/10/2023 <u>Mal fondée</u>
90	Dénonciation	08/09/23	USAGER ANONYME C/ Mairie d'Assinie	Refus de vente de DAO dans AO N°T1063/2023	1- n° 165/2023/ANRMP/CRS du 22/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 191/2023/ANRMP/CRS du 16/10/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
91	Dénonciation	08/09/23	USAGER ANONYME C/ Mairie de Didiévi	Refus de vente de DAO dans AO N°T1064/2023	1- n° 167/2023/ANRMP/CRS du 22/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 188/2023/ANRMP/CRS du 16/10/2023 <u>Mal fondée</u>
92	Dénonciation	08/09/23	USAGER ANONYME C/ Mairie de Daloa	Refus de vente de DAO dans AO N°T1073/2023	1- n° 166/2023/ANRMP/CRS du 22/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 190/2023/ANRMP/CRS du 16/10/2023 <u>Mal fondée</u>
93	Dénonciation	11/09/23	UCP-C2D SANTE C/ Entreprises PRESTI EXPRESS & PRESTIBAT	Collusion dans dde de cotation portant sur des travaux de réhabilitation du rez de jardin contigu au centre d'appel du MSHP, à l'INSP	1- n° 172/2023/ANRMP/CRS du 25/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 192/2023/ANRMP/CRS du 27/10/2023 <u>Mal fondée</u>
94	Litige	12/09/23	KERSI SARL C/ CEPICI	Contestation des résultats de la PSO n° OF81/2023	1- n° 173/2023/ANRMP/CRS du 26/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 195/2023/ANRMP/CRS du 27/10/2023 <u>Bien fondée</u>
95	Litige	12/09/23	Gpmt DFT/TRADE & BUILDING C/ Mairie d'Anyama	Contestation des résultats de l'AO T812/2023	1- n° 174/2023/ANRMP/CRS du 25/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u> 982-
96	Litige	13/09/23	BUROTIC C/ PDU	Contestation des résultats de l'AO F154/2023	1- n° 172/2023/ANRMP/CRS du 25/09/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
97	Autosaisine	13/09/23	ANRMP C/ EGYE	Production de fausses ABE dans AO n°T164/23	1- n° 175/2023/ANRMP/CRS du 28/09/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 194/2023/ANRMP/CRS du 18/10/2023 <u>Bien fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
98	Dénonciation	15/09/23	Ets C.N.E.T C/ Cons Rég. Du GBEKE	Violation de la réglementation des Marchés Publics	1- n° 178/2023/ANRMP/CRS du 02/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 198/2023/ANRMP/CRS du 23/10/2023 <u>Mal fondée</u>
99	Dénonciation	19/09/23	C2D SANTE C/ COTE D'IVOIRE CONCIERGE et AFRIQUE PRESTATION SERVICES	Collusion dans PSC	1- n° 178/2023/ANRMP/CRS du 02/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 200/2023/ANRMP/CRS du 25/10/2023 <u>Mal fondée</u>
100	Dénonciation	19/09/23	USAGER ANONYME C/ SDATP, SETRAP	Production de fausses ABE dans l'AMI n°S59/2022	1- n° 179/2023/ANRMP/CRS du 04/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 199/2023/ANRMP/CRS du 25/10/2023 <u>Mal fondée</u>
101	Litige	21/09/23	SVDG C/ Centre National de Radiothérapie et d'Oncologie Médicale (CNROM) de Gd- Bassam	Contestation des résultats de l'AO n°F243/2023 –	1- n° 183/2023/ANRMP/CRS du 06/10/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
102	Litige	29/09/23	SITERM C/ Mairie d'Azaguié	Contestation des résultats de l'AO n°T643/2023 –	1- n° 186/2023/ANRMP/CRS du 13/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 208/2023/ANRMP/CRS du 06/11/2023 <u>Bien fondée</u>
103	Litige	29/09/23	Cabinet ALICA C/ Programme D'appui au Développement des Filières Agricoles (PADFA)	Contestation des résultats de l'AOR n°RP03/23	1- n° 187/2023/ANRMP/CRS du 13/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n° 207/2023/ANRMP/CRS du 06/11/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
104	Dénonciation	04/10/23	USAGER ANONYME C/ Unité de Coordination du Projet de Cohésion Sociale des régions du nord de Golf de Guinée (UCP-COSO)	Irrégularités commises dans AML pour le recrutement de structures d'appui à la mise en œuvre des sous-projets en lien avec le développement économique local	1- n°193/2023/ANRMP/CRS du 18/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°209/2023/ANRMP/CRS du 09/11/2023 <u>Mal fondée</u>
105	Litige	04/10/23	Gpmt MULTI PROJET/ MEDACO C/ PEV	Contestation des résultats de l'AO n°F293/2023 –	1- n°196/2023/ANRMP/CRS du 18/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°210/2023/ANRMP/CRS du 09/11/2023 <u>Mal fondée</u>
106	Litige	05/10/23	URBAPLAN C/ PARU	Contestation des résultats de la DP N°RSP 16/2023 –	1- n°197/2023/ANRMP/CRS du 19/10/2023 <u>Désistement</u>
107	Dénonciation	12/10/23	USAGER ANONYME C/ CONS. REG. DU TONKPI	Difficultés d'accès au DAO n°T1134/2023	1- n°201/2023/ANRMP/CRS du 25/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°213/2023/ANRMP/CRS du 17/11/2023 <u>Mal fondée</u>
108	Litige	12/10/23	GROUPE YESSIMO C/ Min de l'Equipement et de l'Entretien Routier (MEER)	Contestation des résultats de l'AO n°P21/2023 –	1- n°203/2023/ANRMP/CRS du 26/10/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°214/2023/ANRMP/CRS du 20/11/2023 <u>Bien fondée</u>
	Recours gracieux du 12/10/23		Entreprise GBTP SARL C/ District de YAKRO	Contestation des résultats de l'AO n°T1056/2023 –	1- n°206/2023/ANRMP/CRS du 03/11/2023 <u>Levée de suspension</u>
109	Litige	13/10/23	Entreprise G & N SARL C/ Mairie de Treichville	Contestation des résultats de l'AO n°F190/2023 –	1- n°202/2023/ANRMP/CRS du 26/10/2023 <u>IRRECEVABLE</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
110	Litige	19/10/23	PRESTEL TECHNOLOGIES SARL C/ Mairie de Tiémélékro	Contestation des résultats de l'AO n°T965/2023 –	1- n°205/2023/ANRMP/CRS du 03/11/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
	Recours gracieux du 20/10/23		Entreprise ECODIA-CI C/ Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLP)	Contestation des résultats de l'AO n°OT19/2023 –	1- n°212/2023/ANRMP/CRS du 09/11/2023 <u>Levée de suspension</u>
111	Litige	25/10/23	Gpmt BTP BUILDING/CDMS C/ Mairie de Tiémélékro	Contestation des résultats de l'AO n°T965/2023 –	1- n°211/2023/ANRMP/CRS du 09/11/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°221/2023/ANRMP/CRS du 30/11/2023 <u>Mal fondée</u>
	Recours gracieux du 27/10/23		KERSI SARL C/ BCP – FILETS SOCIAUX	Contestation des résultats de l'AO n°F295/2023 –	n°217/2023/ANRMP/CRS du 23/11/2023 <u>Levée de suspension</u>
	Recours gracieux du 03/11/23		MEDACO C/ MAIRIE DE KOUMASSI	Contestation des résultats de l'AO n°F315/2023 –	n°220/2023/ANRMP/CRS du 30/11/2023 <u>Levée de suspension</u>
112	Litige	03/11/23	KATALYSE C/ FER	Contestation des résultats de l'AO n°F197/2023 –	1- n°215/2023/ANRMP/CRS du 20/11/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
113	Litige	06/11/23	BTP BUILDING C/ Mairie de Didiévi	Contestation des résultats de l'AO n°F197/2023 –	1- n°216/2023/ANRMP/CRS du 09/11/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°224/2023/ANRMP/CRS du 12/12/2023 <u>Mal fondée</u>

N°	Type de recours	Date de saisine	Parties	Objet	Décision
114	Dénonciation	13/11/23	AGEROUTE C/ MELAMINE BTP dans marché n° 2020-0-2-0328/03- 21	Production de faux cautionnements	1- n°219/2023/ANRMP/CRS du 28/11/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°226/2023/ANRMP/CRS du 19/12/2023 <u>Mal fondée</u>
115	Litige	20/11/23	Cabinet DIARRE C/ Min de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat	Contestation des résultats de l'AO n°P54/2023 –	1- n°222/2023/ANRMP/CRS du 04/12/2023 <u>RECEVABLE</u> 2- n°228/2023/ANRMP/CRS du 26/12/2023 <u>Bien fondée</u>
116	Litige	05/12/23	CGREC/COVEC C/ PMUA	Opposition à la saisie de la garantie d'offres dans AO n°T474/2023	1- n°227/2023/ANRMP/CRS du 19/12/2023 <u>IRRECEVABLE</u>
117	Dénonciation	14/12/23	Hervé YOBOUET C/ SE-CONNAPE	Irrégularités commises dans le cadre d'un avis d'appel à candidature	n°229/2023/ANRMP/CRS du 28/12/2023 <u>Incompétence</u>
118	Litige	26/12/23	YESSIMO C/ Min de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et de l'Artisanat	Contestation des résultats de l'AO n°P54/2023	1- n°001/2023/ANRMP/CRS du 05/01/2024 <u>RECEVABLE</u> 2- n°006/2023/ANRMP/CRS du 26/01/2024 <u>Sans objet</u>
119	Litige	27/12/23	SVDG AFRIQUE/ FIDEXCO C/ FIRCA	Contestation des résultats de l'AMI relatif au recrutement d'un cabinet chargé du commissariat au compte de la CDC-CI	1- n°003/2023/ANRMP/CRS du 05/01/2024 <u>IRRECEVABLE</u>

Annexe 4 : Liste des entreprises sous sanctions

Numéro d'ordre	Entreprises	Date début sanction	Date fin sanction	Décision
43	CTS	19/12/2023	18/12/2025	DECISION N°002/PTUA/2023 DU 19 DECEMBRE 2023
42	N'ZRAMA BTP	19/12/2023	18/12/2025	DECISION N°002/PTUA/2023 DU 19 DECEMBRE 2023
41	GRUPE LES NEHEMIES SARL	19/12/2023	18/12/2025	DECISION N°001/PTUA/2023 DU 19 DECEMBRE 2023
40	MALAMINE BTP	19/12/2023	18/12/2025	DECISION N°226/2023/ANRMP/CRS DU 19 DECEMBRE 2023
39	Entreprise Générale Yéo (EGYE)	18/10/2023	17/10/2025	DECISION N°194/2023/ANRMP/CRS DU 18 OCTOBRE 2023
38	GAMCI SARL	13/09/2023	12/09/2025	DECISION N°001/PSNDEA DU 13 SEPTEMBRE 2023
37	SONEC AFRICA	12/09/2023	11/09/2025	DECISION N°158/2023/ANRMP/CRS DU 12 SEPTEMBRE 2023
36	Ets SOULEYMANE SILUE	30/08/2023	29/08/2025	DECISION N°142/2023/ANRMP/CRS DU 30 AOUT 2023
35	AKURA	17/07/2023	16/07/2025	DECISION N°04/CI-ENERGIES DU 17 JUILLET 2023
34	Groupe Batir Afrique (GBA)			
33	M'BAFOUET TECHNO DESIGN (MTD)	13/07/2023	12/07/2025	ARRETE N°0499/MBPE/DGMP DU 13 JUILLET 2023
32	CAFEXI CONSULTING	10/07/2023	09/07/2025	DECISION N°103/2023/ANRMP/CRS DU 10 JUILLET 2023
31	ASCIEL CONSTRUCTION ET DIVERS(ACD)			
30	TIMITECH HYDRO BAT			
29	TYNA & TIBY CI			
28	MISTRAL INGENIERIE SERVICES ET CONSTRUCTIONS (MISC)			

Numéro d'ordre	Entreprises	Date début sanction	Date fin sanction	Décision
27	BASE 2A N°RCCM CI-ABJ-2013-B-19737	03/07/2023	02/07/2025	DECISION N°097/2023/ANRMP/CRS DU 03 JUILLET 2023
26	EEGB GROUPE N°RCCM CI-ABJ-2018-B-07028			
25	LA GRANDE TERMITIERE N°RCCM (M2) CI-ABJ-2012-B-1553			
24	ESA SERVICES – CI N°CC 2197219V			
23	ZEILA CONCEPT N°RCCM CI-ABJ-2015-B-15441			
22	KAMAK CONSULTING N°RCCM CI-ABJ-2017-B-16415			
21	EUROPE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (EURO BTP) N°RCCM CI-ABJ-2016-B-12149			
20	ENTREPRISE SEKONGO WALALA DRISSA (ESWD)- N°RCCM (M0) CI-KGO-2018-B-1245 N°RCCM (P0) CI-KGO-2014-A-046	19/06/2023	18/06/2025	DECISION N°089/2023/ANRMP/CRS DU 19 JUIN 2023
19	ICI-CI SA			
18	KARAWITZ			
17	AKURA	06/06/2023	05/06/2025	DECISION N°078/2023/ANRMP/CRS DU 06 JUIN 2023
16	GROUPE BATIR AFRIQUE (GBA)			
15	AGETIP ENERGIES ET SERVICES (AES)			
14	CANAAN PRESTATIONS	05/06/2023	04/06/2025	ARRETES N°1127/MIS/CAB/CPMP DU 05 JUIN 2023 ET N°1128/MIS/CAB/CPMP DU 05 JUIN 2023
13	AGETIP Energies et Services (AES)	08/05/2023	07/05/2025	DECISION N°01/CI-ENERGIES DU 08 MAI 2023

Numéro d'ordre	Entreprises	Date début sanction	Date fin sanction	Décision
12	EMACI			DECISION N°02/CI-ENERGIES DU 08 MAI 2023
11	GROUPEMENT GOOD VALUE LDA/GECAUMINE SA	28/04/2023	27/04/2025	ARRETE N°0238/MBPE/DGMP DU 28 AVRIL 2023
10	KAMAC CONSULTING N°RCCM CI-ABJ-2017-16415	27/04/2023	26/04/2025	DECISION N°ONAD/SPM/id/00003/04-2023 DU 27 AVRIL 2023
09	ETAC	11/04/2023	10/04/2025	ARRETE N°0205/MBPE/DGMP DU 11 AVRIL 2023
08	GROUPEMENT ATRAF/EBM	06/04/2023	05/04/2025	ARRETE N°0175/MBPE/DGMP DU 06 AVRIL 2023
07	EBURKA CONSEILS	13/03/2023	12/03/2025	DECISION N°031/2023/ANRMP/CRS DU 13 MARS 2023
06	GOOD VALUE Portugal/ GOOD VALUE COTE D'IVOIRE/ GECAUMINE SA	06/03/2023	05/03/2025	DECISION N°027/2023/ANRMP/CRS DU 06 MARS 2023
05	DIMENSION	13/02/2023	12/02/2025	ARRETE N°0016/MBPE/DGMP DU 13 FEVRIER 2023
04	GROUPEMENT ATRAF/ GUINA	30/01/2023	29/01/2025	ARRETE N°0050/METFPA/CAB DU 30 JANVIER 2023
03	GROUPEMENT CLIMASCIENCE/ATAUB/ BEMING	18/01/2023	17/01/2025	ARRETE N°0010/MBPE/DGMP DU 18 JANVIER 2023
02	MANUFACTURE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (MBTP)	09/01/2023	08/01/2025	ARRETE N°007/MBPE/DGMP DU 09 JANVIER 2023
01	INTELSA AFRICA GROUP	02/01/2023	01/01/2025	DECISION N°000004/BNI/DG/SG/DPMGS/ AT/SS/YB DU 02 JANVIER 2023

Annexe 5 : Liste des autorités contractantes auditées

AUDIT DES MARCHES PUBLICS – GESTION 2020		
LOT 1		
N°	AUTORITE CONTRACTANTE	NOMBRE DE MARCHES
1	AGENCE EMPLOI JEUNES	6
2	OFFICE NATIONAL DES SPORTS (ONS)	8
3	CHU YOPOUGON	12
4	INSTITUT RAOUL FOLLEREAU (IRF)	7
5	CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES DE MAN (CROU-MAN)	7
6	SOCIETE DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES (SOGEDI)	5
7	AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (ANDE)	6
8	INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES AGENTS DE SANTE (INFAS)	30
9	INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (INJS)	7
10	RADIODIFFUSION TELEVISION IVOIRIENNE (RTI)	20
11	OFFICE NATIONAL DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DRAINAGE (ONAD)	10
12	AGERROUTE (AGENCE DE GESTION DES ROUTES)	5
13	BANQUE POPULAIRE DE COTE D'IVOIRE (BPCI)	8
14	COMMUNE DE TREICHEVILLE	17
15	COMMUNE D'ADJAME	7
16	CONSEIL REGIONAL AGNEBY-TIASSA	12
17	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME	126
18	MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT	7
TOTAL		300

LOT 2

N°	AUTORITE CONTRACTANTE	NOMBRE DE MARCHES
1	AGENCE NATIONALE DE GESTION DES DECHETS (ANAGED)	25
2	COTE D'IVOIRE TOURISME (CIT)	5
3	FONDS DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (FDFP)	10
4	UNIVERSITE DE BOUAKE	11
5	UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY	10
6	CENTRE NATIONAL DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE (CNPTIR)	10
7	GUICHET UNIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR (GUCE)	10
8	LABORATOIRE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (LBTP)	5
9	PORT AUTONOME D'ABIDJAN (PAA)	5
10	CONSEIL REGIONAL DU SUD COMOE	18
11	CONSEIL REGIONAL DE L'IFFOU	18
12	CONSEIL REGIONAL DU BELIER	17
13	COMMUNE DE PRIKRO	5
14	CONSEIL REGIONAL DE L'INDENIE-DJUABLIN	18
15	COMMUNE DU PLATEAU	23
16	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	19
17	MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'INNOVATION	23
18	MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE LA COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE	68
TOTAL		300

Annexe 6 : Liste des autorités contractantes auditées

AUDIT DES MARCHES PUBLICS – GESTION 2021		
LOT 1		
N°	AUTORITÉS CONTRACTANTES	NOMBRE DE MARCHÉS
1	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DE LA CONSTRUCTION, DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME, CHARGÉ DU LOGEMENT SOCIAL	15
2	SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU MINISTRE DES TRANSPORTS, CHARGÉ DES AFFAIRES MARITIMES	15
3	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE	7
4	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL	82
5	CONSEIL REGIONAL DE LA ME	15
6	COMMUNE DE DABOU	5
7	COMMUNE D'AZAGUIE	5
8	FONDS D'ENTRETIEN ROUTIER (FER)	60
9	SICOGI	5
10	CHU DE COCODY	10
11	CHU DE TREICHVILLE	10
12	AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL (ANADER)	5
13	CEPICI	6
14	HAUTE AUTORITE POUR LA BONNE GOUVERNANCE (HABG)	5
15	HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA)	5
TOTAL		250

LOT 2

N°	AUTORITÉS CONTRACTANTES	NOMBRE DE MARCHÉS
1	MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION	30
2	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	25
3	MINISTRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE	30
4	MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANT	20
5	CONSEIL REGIONAL DU GUEKE	15
6	COMMUNE D'ADIAKE	10
7	COMMUNE D'ABOBO	5
8	COMMUNE DE BONOUA	5
9	INSTITUT DE CARDIOLOGIE D'ABIDJAN (ICA)	8
10	SOCIÉTÉ DES ENERGIES DE CÔTE D'IVOIRE (CI-ENERGIES)	30
11	SOCIÉTÉ DE GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ETAT (SOGEPIC)	20
12	IMPRIMERIE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE (INCI)	12
13	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE (CNTS)	15
14	CROU BOUAKE	15
15	INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE FELIX HOUPHOUET-BOIGNY (INP-HB) DE YAMOOUSSOUKRO	10
TOTAL		250

Audit de passation des marchés publics de l'ARTCI au titre de la gestion 2022

N°	AUTORITE CONTRACTANTE	NOMBRE DE MARCHES
1	AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS/TIC DE COTE D'IVOIRE (ARTCI)	22
TOTAL		22

Audit des marchés publics de la Côte d'Ivoire passés dans le cadre de l'appui budgétaire accordé dans le contexte de la COVID-19 par la BAD

N°	AUTORITE CONTRACTANTE	NOMBRE DE MARCHES
1	NOUVELLE PHARMACIE DE LA SANTE PUBLIQUE (NPSP)	28
2	DIRECTION GENERALE DE LA SANTE	27
TOTAL		55



www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français
Cocody-Rivière 3 - 25 BP 589 Abidjan 25
Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44